



Compte rendu du CTSD d'ajustement du vendredi 28 janvier 2022

95 ouvertures et 252 fermetures de classes

251 ouvertures et 58 fermetures de moyens 100% réussite

Delta +36 ETP

Le Comité technique départemental pour la rentrée 2022 a eu lieu ce vendredi 28 janvier 2022 à 9h.

La création de 73 emplois 1^{er} degré pour la Seine Saint Denis pour la rentrée 2022 est certes une dotation positive d'autant que les effectifs sont annoncés à la baisse pour le département (3000 élèves de moins en prévision pour la rentrée 2022 pour le 93) cependant elle ne permettra pourtant pas l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs.

Le DASEN a débuté cette instance en remerciant l'ensemble des personnels de l'Education nationale pour leur investissement et leur engagement dans la période actuelle.

Concernant la situation sanitaire, il a annoncé que :

- les masques chirurgicaux et FFP2 sont livrés en circonscription depuis la semaine dernière,
- chaque agent doit recevoir une attestation lui permettant la délivrance en pharmacie de 10 autotests par mois,
- un recrutement de 50 contractuels déjà effectif sur le terrain et ce recrutement se poursuit jusqu'à la fin de l'année.

Le DASEN a annoncé concernant les directions d'école maternelle en éducation prioritaire :

- pour les maternelles en REP : gel des décharges en cas de fermeture démographique et ouverture de moyen supplémentaire GS,
- pour les maternelles en REP + : l'ensemble des postes (dédoublements compris) seront pris en compte dans la décharge de direction.

En ce qui concerne les mesures de dédoublement, le DASEN a annoncé que 70% à 80 % des dédoublements GS en REP ont été réalisés pour la rentrée 2022.

Dans le contexte d'aujourd'hui où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages, l'UNSA éducation 93 constate qu'il n'y a encore, cette année, aucun poste RASED.

Depuis plusieurs années nous dénonçons ce choix de fragiliser les RASED en ne créant aucun poste depuis 2017 alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves en grandes difficultés scolaires.

La rupture scolaire liée à la crise sanitaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Le maillage de l'enseignement spécialisé ne permet pas de couvrir l'ensemble du territoire. Une dotation de ce type ne suffira pas à améliorer sensiblement les conditions de scolarité des enfants souffrant de handicap. Il est également indispensable de renforcer le nombre d'AESH, des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL.

Le manque de postes ERSEH est également très important sur le département afin de répondre à l'augmentation croissante des demandes de dossiers MDPH. Il est attendu 173 élèves en notification ASH supplémentaires pour la rentrée 2022 sur l'académie.

L'Unsa Education a demandé donc fortement la création de postes ERSEH. Le DASEN a proposé la création de 4 postes ERSEH (implantations à déterminer). Il a également suspendu la transformation des postes CASEH. Ce qui pour l'Unsa Education est une mesure indispensable car les missions des CASEH répondent aux nombreuses attentes des équipes en termes d'accompagnement pédagogique et d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap en particulier dans les écoles maternelles où ce sont les seuls personnels ressource.

Toujours concernant les postes d'enseignants hors la classe, 4 postes d'ERUN ont été proposés en ouverture sur les circonscriptions du Blanc Mesnil, La Courneuve, Livry Gargan et Rosny-sous- Bois. L'ensemble des mesures hors la classe se trouve en PJ.

Concernant les mesures de classes banales, avant le CTSD de ce vendredi les propositions étaient :

- 251 ouvertures pour 69 fermetures pour le 100 % réussite

- 92 ouvertures pour 264 fermetures de classes

Soit 343 ouvertures de postes pour 333 fermetures donc un delta de +10 ETP sur les postes en classe

A l'issu du CTSD, les mesures définitives sont :

- **95 ouvertures et 252 fermetures de classes**
- **251 ouvertures et 58 fermetures de moyens 100% réussite**

L'Unsa Education reconnaît donc les efforts réalisés par le DASEN pour répondre à quelques situations difficiles d'écoles.

Par ailleurs, le DASEN, qui s'était déjà engagé à ne pas baisser les décharges de direction d'école en cas de fermeture lors du GT de la semaine dernière, nous a assurés prendre en compte les moyens 100% GS dans le calcul des décharges des directions REP+ pour la rentrée 2022.

Les moyens consacrés pour ces décharges représentent 13 ETP.

Au total, ce sont donc 39 ETP ajoutés après ce comité technique (23 annulations de fermeture et 3 ouvertures de postes + 13 postes pour les décharges de direction)

L'Unsa Education 93 s'est donc abstenue lors du vote des propositions de mesures pour ce CTSD de janvier 2022 alors que les autres organisations syndicales ont toutes voté contre.

L'élément qui a favorisé ce vote est en particulier la reconnaissance des difficultés rencontrées par les directions d'école.

En effet, un vote unanime contre aurait pu remettre en cause l'attribution de ces décharges pour les directions lors d'un CTSD de repli.

Le CTSD de ce vendredi 28 janvier 2022 acte donc dès à présent les mesures proposées par le DASEN, il n'y aura pas de CTSD de repli.

En conclusion, la dotation de 73 postes pour la rentrée 2021 reste cependant insuffisante malgré la baisse attendue des effectifs et nous permet déjà de penser que le recrutement des contractuels 1^{er} degré sera encore très important pour la rentrée 2021. Ce que l'Unsa Education 93 dénonce fortement. Notre département a besoin d'une plus grande stabilité des personnels et qu'ils bénéficient tous d'une formation à la hauteur des enjeux et du maintien d'un service public d'éducation de qualité.

L'UNSA éducation 93 restera donc encore plus vigilante à l'ensemble des décisions et des propositions qui seront faites à l'avenir pour garantir les meilleures conditions de travail des enseignants du département et par conséquent la réussite de tous les élèves.

Le CDEN qui confirmera ses mesures de carte scolaire se tiendra le mercredi 9 février 2022.

Xavier Lioté

Pour L'Unsa Education 93